



Place de la Liberté
83210 LA FARLEDE

ARRETE N°031 PM/2023

**Autorisation de travaux et interdiction au stationnement
(Parking Boulodrome et Allée Gensollen)**

Nous, Yves PALMIERI, Maire de la ville de LA FARLEDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la route, notamment les articles R110-1, R411-1 à R 411-8,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande en date du **07/02/2023** de Monsieur **Laurent FRESIA du CTM**, en vue d'effectuer des travaux de transplantation de platanes du Boulodrome Gensollen.

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser les travaux pour Monsieur Laurent FRESIA du CTM, afin d'effectuer les travaux de transplantation des platanes,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement sur toute l'allée du Boulodrome et sur la totalité du parking, afin de faciliter le bon déroulement des travaux et d'éviter tout risque d'incident,

ARRETE

Article 1 - En raison de la demande mentionnée ci-dessus, l'autorisation des travaux de transplantation des platanes est accordée à Monsieur Laurent FRESIA du CTM, au Boulodrome Gensollen.

Article 2 - Le stationnement est interdit sur toute l'allée du Boulodrome et sur la totalité du parking, pour être réservé aux véhicules de chantier.

Article 3 - Cette autorisation de travaux et cette interdiction au stationnement prennent effet à compter du **mercredi 8 février 2023** jusqu'au **vendredi 10 février 2023** de **08h00 à 18h00**.

Article 4 - La signalisation temporaire, mise en place par le pétitionnaire, sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8).

Article 5 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE,
- Monsieur le Chef de service de la Police municipale de LA FARLEDE,
sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise à : - Monsieur le D.G.S.
- Monsieur l'Adjoint délégué à la sécurité
- Monsieur le Directeur des services Techniques
- **Monsieur Laurent FRESIA - CTM**

Fait à la Farlède le, 08.02.23

P/ Le Maire
L'adjoint délégué
Le Maire
Yves P. HENRY


Le Maire certifie que le présent acte réglementaire :

- a été publié et mis à la disposition du public le 08.02.23 pour consultation dès cette date à l'hôtel de ville et sur le site internet de la commune www.lafarlede.fr
- est exécutoire de plein droit à partir du 08.02.23,
- peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Le Maire,

P.9
